

Communiqué de presse 14.11.16

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2016

**C'est décidé, je réduis mes déchets !
Participez à la SERD 2016 dès samedi !**

Coordonnée par l'ADEME du 19 au 27 novembre 2016, la 8^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a pour objectif de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire les déchets produits et de donner les clefs pour agir au quotidien. Au total, près de 4580 initiatives dans toute la France permettront aussi bien au grand public, aux collectivités, aux entreprises et aux associations de participer à ce moment fort de mobilisation pour la réduction des déchets.

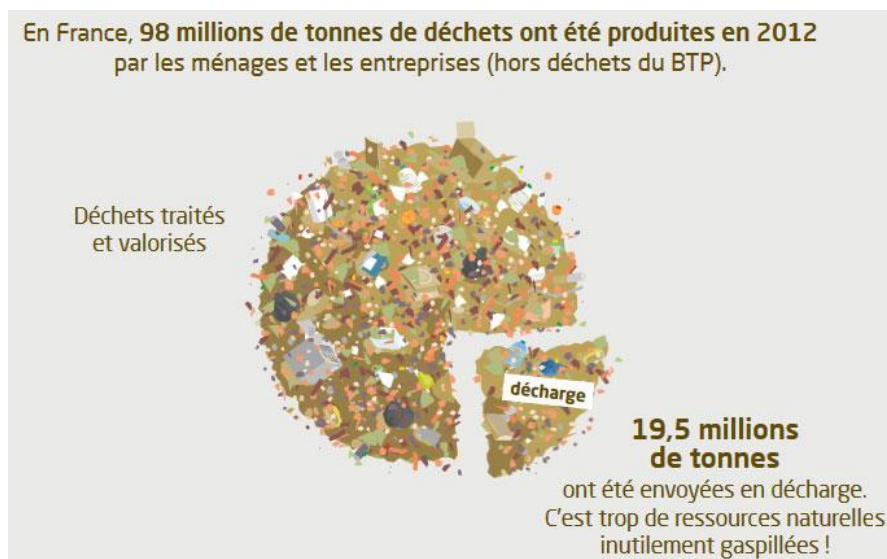


Pour connaître le programme des actions les plus proches de chez vous, rendez-vous sur :
<http://serd.ademe.fr/programme>

Agir pour réduire ses déchets : c'est maintenant avec la SERD

Chaque Français produit encore **590kg** de déchets par an. La quantité de déchets a **doublé en 40 ans** : nous achetons des produits en **plus grand nombre** et **plus fréquemment** qu'avant, et les produits sont de plus en plus **éphémères**. Qu'ils soient produits par les ménages, les artisans, les commerçants, les entreprises ou les collectivités territoriales, **la réduction des déchets représente un enjeu majeur**, tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires que de la nécessaire préservation des ressources.

La SERD repose sur le concept de la **prévention des déchets**, c'est-à-dire qu'il faut agir avant que le déchet ne soit produit, car **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ! La SERD invite donc à agir pour produire moins de déchets en **consommant mieux**, grâce à des produits peu emballés ou écolabellisés, en privilégiant les **produits éco-conçus**, en **prolongeant la durée de vie des produits** par la réparation ou le don ou encore en **jetant moins** grâce au compost.



Près de 4580 actions en France pour s'informer et agir

Les actions proposées sont variées et s'adressent à tous les publics : hackaton sur l'économie circulaire et le tri sélectif à destination des startups, ateliers de compostage ou de recyclage des déchets, dîners antigaspi pour apprendre à cuisiner les restes ... **Tout le monde peut agir !**

Ces 4576 initiatives impliquent de nombreux acteurs :

- administrations ou collectivités : 2084 actions,
- entreprises : 1403 actions,
- associations ou ONG : 694 actions,
- établissements scolaires : 316 actions,
- autres (hôpitaux et maisons de retraite...) : 51 actions,
- particuliers : 28 actions.

Chaque année, les actions les plus remarquables sont récompensées par un jury national et européen lors de la Cérémonie des Trophées de la SERD au printemps.

Zoom sur quelques animations

Témoignage d'un foyer "En route vers le zéro déchet"

Val d'Oust et de Lanvaux (56)

Plusieurs foyers du territoire ouvrent leur porte pour partager et échanger sur leurs pratiques au quotidien pour réduire leur production de déchets.

Vote pour le champion du Parlement Européen

Strasbourg (67)

Présentation des éco-profilés et élection de l'éco-champion : celui qui aura le plus évité et réduit ses déchets, dans son monde professionnel mais aussi personnel !

Sensibilisation en restauration

1020 actions sur toute la France

Avec Api restauration

Actions de sensibilisation à la fois pour le personnel à la préparation d'assiettes en quantité suffisante et pour les convives au tri et au gaspillage.

Rencontres de l'économie circulaire

Ajaccio (2A)

Débats sur la gestion des déchets, l'approvisionnement durable, l'éco-conception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie des produits via la réparation, le réemploi, la réutilisation...

Pour en savoir plus :

- Ça suffit le gâchis : www.casuffitlegachis.fr
- Savoir que faire de mes déchets : www.quefairedemesdechets.fr

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr